



L'ACCÈS À LA CULTURE, AU SPORT,
AUX VACANCES, AUX LOISIRS EST UN DROIT,
INSCRIT DANS LA LOI DU 29 JUILLET 1998
DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS



L'ACCOMPAGNEMENT
DES FAMILLES



GUIDE DES PROS



Le kit loisirs



*Ces professionnel·les
du Rhône sont invité·es
à relayer ce dispositif,
et mettre à disposition
les kits loisirs
auprès des familles.*

LE DISPOSITIF KIT LOISIRS

La Caf du Rhône souhaite soutenir les familles, et plus particulièrement celles qui passent parfois « entre les mailles du filet » des aides sociales et qui se trouvent en difficulté, notamment du fait des exigences liées à la pandémie de Covid-19, dans l'organisation de leurs loisirs.

Pour la création du kit loisirs, elle fait appel à l'expertise de Vacances Ouvertes qui accompagne depuis 30 ans les professionnel·les de l'action sociale, notamment dans la construction de projets vacances avec les personnes qui en sont éloignées.

Le kit loisirs est un dispositif comportant deux volets :

- **Pour les familles : une aide à la pratique d'activités de loisirs, en famille.** Un kit remis aux familles, comprenant des outils de sensibilisation aux loisirs, notamment un guide d'accès aux droits à la culture, aux loisirs et au sport, des outils pour pratiquer des loisirs (des jeux de sociétés, un livre d'activités à faire en famille, ...) ainsi qu'une aide financière aux activités de loisirs.
- **Pour le professionnel·les travaillant avec les familles, un soutien dans les pratiques d'accompagnement.** Guide, interlocutrice dédiée, temps d'échanges de pratiques, vidéos, plateforme collaborative, composent le soutien méthodologique proposé par Vacances Ouvertes pour aider les professionnel·les à se saisir du dispositif. Le kit loisirs doit être un outil complémentaire aux actions déjà en place, sans être une contrainte de plus dans les pratiques professionnelles.



SE RESSOURCER EN FAMILLE GRÂCE AUX LOISIRS

Pourquoi les loisirs ?

La pratique de loisirs (jeu, sport, activité culturelle, sortie...) par un ou plusieurs membres d'une famille, est une source positive de **ressourcement, une pause ludique et conviviale**. Elle est nécessaire pour compenser le vécu de contraintes, notamment liées à la pandémie de COVID-19 et apporter du **mieux-être dans la cellule familiale**.

Les loisirs sont ainsi un levier pour :

● La parentalité

Les loisirs en général et le jeu en particulier sont de grands facilitateurs de la dynamique familiale ; au-delà du bien-être procuré par des temps ludiques, ils concourent à une meilleure communication, permettent de gagner en complicité, de relâcher les tensions... Un coup de pouce méthodologique et/ou financier est parfois nécessaire pour engager les familles dans cette voie.

● Accès aux droits et autonomisation des familles

Le kit loisirs est conçu pour permettre aux familles de connaître les dispositifs auxquels elles sont éligibles et ainsi d'activer leur « *droit aux loisirs* », tel que défini par la loi : « *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté* ».

> Loi n° 98-657 de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, art. 140



Le kit loisirs, pour quelles familles ?

- > QF inférieur à 800€
- > N'ayant pas bénéficié du dispositif Vacances familles solidarité de la Caf (sur déclaration).
- > De manière privilégiée, les familles ayant besoin d'un coup de pouce méthodologique et financier pour pratiquer des activités de loisirs et d'une respiration familiale.



POUR LES PROFESSIONNEL·LES, ENRICHIR L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Le dispositif est pensé pour enrichir le travail d'accompagnement des familles mené par les professionnel·les, sans alourdir leurs pratiques quotidiennes. Il peut, par exemple, être mobilisé à l'occasion d'après-midi ou soirées jeux de société qui se développent dans les pratiques professionnelles.

Plus largement, le kit loisirs peut être mis à disposition des familles au cours de tous temps propice à parler loisirs et activités en famille.

La question des loisirs est une porte d'entrée idéale pour aller vers les familles les plus éloignées de l'action sociale et culturelle, identifiées en difficulté, mais qui n'ont parfois pas la connaissance des circuits d'accès aux aides sociales et qui n'osent pas contacter les travailleurs sociaux.

Le kit loisirs constitue ainsi **un outil pour les professionnel·les, pour ouvrir les échanges avec les familles et soutenir une plus grande diversité de publics autour de divers besoins :**

- > Parentalité et dynamiques familiales
- > Autonomisation dans la construction d'un projet de loisirs
- > Accès aux droits
- > Réduction de la fracture numérique
- > Ouverture aux loisirs et aux jeux, à la culture, au sport.

Pour les accompagner, les professionnel·les pourront également bénéficier :

- > De courtes vidéos avec des sessions de questions/réponses à distance :
 - Le kit loisirs : comment accompagner les familles à l'utiliser ?
 - Le lien entre parentalité et jeux : comment soutenir les dynamiques familiales avec des activités de loisirs ?

Les vidéos seront à retrouver sur www.vacances-ouvertes.asso.fr

- > Des temps de rencontres et d'échanges de pratiques, en présentiel et à distance, ainsi qu'une plateforme collaborative en ligne. <https://cervo.jamespot.pro>
- > De la présence d'une chargée de développement sur le territoire.



UTILISER LE KIT LOISIRS

Un interlocuteur : l'association Vacances Ouvertes

Vacances Ouvertes, porteuse de ce projet pour la Caf 69, est forte de 30 ans d'expérience dans l'accompagnement des professionnel·les agissant auprès de publics vulnérables, notamment sur les questions liées à la parentalité, abordées dans le cadre des projets vacances.

Un pré-requis : se faire connaître

Les professionnel·les qui souhaitent utiliser le kit loisirs sont invité·es à **se faire connaître auprès de Vacances Ouvertes pour :**

- > Récupérer et mettre à disposition des familles les kits loisirs
- > Bénéficier de l'accompagnement de l'association : vidéo, temps d'échanges...

Conseil :

Prendre 10 minutes pour visionner les vidéos pour être plus à l'aise pour proposer le kit loisirs aux familles et les accompagner, si besoin, dans leur utilisation.

www.vacances-ouvertes.asso.fr



Évaluation du dispositif auprès des familles

Vacances Ouvertes évaluera également les impacts du kit loisirs auprès des familles, grâce au pôle Études intégré à l'association. Pour cela, des entretiens collectifs seront organisés avec les familles qui auront utilisé le kit loisirs, à des fins d'évaluation et d'amélioration du dispositif.

Contact : Meriem GHARNOUZ, chargée de mission vie associative,
Vacances Ouvertes | 06 07 03 56 60 | mgharnouz@vacances-ouvertes.asso.fr



CONTENU DU KIT LOISIRS

pour passer à l'action TOUT DE SUITE

À la maison ou dehors, à deux, à 4, à 6..., avec ou sans matériel, quels que soient les âges des enfants, voici de quoi se détendre rapidement en famille !

Des jeux de sociétés Petits, pratiques, ils s'emportent partout et parfois 10 minutes suffisent pour une partie.

- > **Les mots interdits**, jeu de carte où il s'agit de faire deviner un mot sans prononcer d'autres mots
- > **Les défis en famille**, jeu de cartes à découper pour se lancer des défis en famille et à imaginer avec la Balle sourire
- > **Enigmes et Gym Animo** dans les jeux à découper Bioviva

Le « Grand livre d'activités à partager en famille » Des idées pour tous les goûts, les âges et le temps disponible ! Où que vous soyez, chez vous ou dehors...

Cahiers de vacances et imagier Auteurs et illustrateurs font de la lecture un plaisir en famille.

pour passer à l'action BIENTÔT

30€ en Chèques-Vacances Pour vous aider à payer une activité de loisirs (même si vous n'êtes pas en vacances...).

- > Voir le livret « **Petit guide des activités pour la famille** » pour trouver des idées d'activités ou de sorties à côté de chez vous.

Petit guide des activités pour la famille Accessibles même quand on a un petit budget. Vous avez envie de faire une activité sportive, d'écouter une histoire contée, d'aller visiter un endroit que vous ne connaissez pas, de faire un atelier de création de Bande Dessinée, d'écouter de la musique... ? Retrouvez les idées de sorties et d'activités à côté de chez vous.

LES ACTEURS



La Caf du Rhône, financeur du kit loisirs. Acteur majeur de la politique familiale, la Caf aide les familles dans leur vie quotidienne (éducation, accueil des enfants, loisirs, logement...). Au travers de ses missions de soutien à la parentalité, elle a initié le projet du kit loisirs pour les familles n'ayant pas accès facilement à la culture, au sport et aux loisirs.
<http://www.caf.fr/allocataires/caf-du-rhone/accueil>

Vacances Ouvertes, opérateur du kit loisirs. Experte de l'accompagnement des professionnel·les de l'action sociale dans le cadre de la construction de projets vacances, Vacances Ouvertes a conçu le contenu du kit loisirs. Le kit loisirs s'inscrit pleinement dans les engagements de l'association en faveur du droit aux vacances pour tous, comme dans ses missions de soutien à la parentalité.
<https://www.vacances-ouvertes.asso.fr/>



PARTENAIRES



Bioviva propose des jeux drôles et éducatifs qui contribuent à ce que chacun s'émerveille en jouant et apprenne à préserver notre belle planète. **Éco-conçus et fabriqués en France**, jouer avec les jeux Bioviva c'est faire du bien à Soi, aux Autres et au Monde ! Bioviva a mis à disposition du Totebag loisirs des cartes à découper de ses jeux Gym Animo et Enigmes Environnement. De beaux moments de vie en perspective pour toute la famille !
<https://www.bioviva.com>



SALON DU LIVRE ET DE LA PRESSE JEUNESSE EN SEINE-SAINT-DENIS

Le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis. Les Cahiers de vacances littéraires, imaginés en complicité avec les auteurs et illustrateurs, et l'Imagier pour lire ensemble, qui illustre toutes les postures de lecture possibles en famille, ont été créés par le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis dans le cadre de dispositifs de médiation soutenus par la Direction générale de la cohésion sociale/ Ministère des Solidarités et de la Santé et par le ministère de la culture.